

EXPLICATION D'UN EXEMPLE DU RELEVÉ DES APPRENTISSAGES

Lorsque les unités sont obtenues, la matière est réussie. Si absence d'unités au sommaire, l'élève est en échec

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS	R/5	CEN
132506	Français, langue d'enseignement de la 5e secondaire	6	82	2012	06		77
132510	Français lecture, langue d'enseignement de la 5e secondaire		78	2012	06	2	
132520	Français écriture, langue d'enseignement de la 5e secondaire		85	2012	06	4	77
132530	Français communication orale, langue d'enseignement de la 5e secondaire		80	2012	06	3	
134404	Anglais, langue seconde, programme de base de la 4e secondaire	4	73	2011	06		
134410	Anglais, langue seconde, interaction orale, programme de base de la 4e secondaire		68	2011	06	2	
134420	Anglais, langue seconde, compréhension orale et écrite, programme de base de la 4e secondaire		76	2011	06	2	
134430	Anglais, langue seconde, production écrite, programme de base de la 4e secondaire		76	2011	06	2	
134504	Anglais, langue seconde, programme de base de la 5e secondaire	4	70	2012	06		25
134510	Anglais, langue seconde, interaction orale, programme de base de la 5e secondaire		65	2012	06	5	11
134520	Anglais, langue seconde, compréhension orale et écrite, programme de base de la 5e secondaire		75	2012	06	4	
134530	Anglais, langue seconde, production écrite, programme de base de la 5e secondaire		70	2012	06	4	24
168404	Arts plastiques (opt.)	4	ACC	2012	06		
168504	Arts plastiques (opt.)	4	76	2012	06	4	
169402	Musique	2	86	2011	06	3	
170402	Art dramatique	2	ACC	2012	06		
170404	Art dramatique (opt.)	4	89	2011	06	2	
170502	Art dramatique	2	79	2012	06	3	

Rang centile : indique la position de l'élève au niveau national

Pour les matières à volets, la note et les unités inscrites au sommaire indiquent la réussite ou l'échec du cours

Sommaire

Volet

La 4^e position du code de cours indique le degré de la matière :

170404 : 4^e secondaire
170502 : 5^e secondaire

Rang cinquième : indique la position de l'élève par rapport aux élèves de son niveau

Indique le résultat final obtenu (note / 100)

Diplôme obtenu

Diplôme d'études secondaires
2012 Formation générale J5

Si l'élève a cette mention, c'est qu'il a obtenu son diplôme

ACC : cours accordés (dans le cas d'une réussite d'une classe supérieure) ex. : l'élève a réussi « arts plastiques » de la 5^e secondaire, alors nous lui avons accordé les unités de la 4^e secondaire

ÉQU : équivalence pour absence motivée

XMT : exemption (cas exceptionnel)

ANN : plagiat

ABS : absence non motivée

ECH : échec à une épreuve ministérielle

INC : résultat manquant pour une partie d'un cours (cours non réussi)

132506	Français, langue d'enseignement de la 5e secondaire		ECH	2013	01	32
132510	Français lecture, langue d'enseignement de la 5e secondaire		74	2013	01	1
132520	Français écriture, langue d'enseignement de la 5e secondaire		46	2013	01	2
132530	Français communication orale, langue d'enseignement de la 5e secondaire		77	2013	01	3

En français, depuis juin 2003, l'élève doit obtenir un résultat **d'au moins 50 % pour chacun des volets**. Celui qui obtient une note inférieure à 50 % à l'un des volets, mais dont le résultat au sommaire est de 60% ou plus, obtient la mention « ECH » au sommaire.

Le Relevé des apprentissages est un document produit par le MELS en juillet et indiquant les résultats officiels obtenus par les élèves de la 4^e et de la 5^e secondaire.

Dans certaines matières, les résultats indiqués sur le bulletin de fin d'année de l'école sont des résultats INCOMPLETS. Il faut attendre le Relevé des apprentissages pour valider la réussite ou l'échec du cours. C'est le cas pour les matières évaluées par une épreuve ministérielle, appelée *épreuve unique*. Ces épreuves comptent pour 50 % du résultat final de l'élève et une modération de cette note est possible par le MELS.

Les matières suivantes sont évaluées par une épreuve unique :

- Français écriture, 5^e secondaire;
- Anglais, production écrite, 5^e secondaire;
- Histoire et éducation à la citoyenneté, 4^e secondaire;
- Mathématique, 4^e secondaire;
- Science, 4^e secondaire.

L'élève qui n'a pas obtenu son diplôme aura l'information concernant les unités acquises à l'égard des conditions supplémentaires pour le diplôme (dans le coin gauche du Relevé des apprentissages).

Pour avoir son diplôme d'études secondaires, l'élève doit avoir accumulé au moins 54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire. Parmi ces unités, il doit y avoir au moins 20 unités de la 5^e secondaire et les unités suivantes :

- 6 unités de langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
- 4 unités de langue seconde de la 5^e secondaire (programme ministériel de base ou enrichi);
- 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'arts de la 4^e secondaire (un des quatre programmes de base ministériels);
- 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.